



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL87-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 OCTOBRE 2023

2023 / 04 / 23

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 Octobre 2023

Date d’Affichage : 04 Octobre 2023

Secrétaire de Séance : Laurent MONNIER

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
BARENS Janine par André AMALRIC
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
CAUQUIL Fabrice par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par Karine LOUP
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Dénomination de voies en zone urbaine et zone rurale / Complément et rectification erreur orthographique

Le Conseil Municipal,

VU l'article 169 de la Loi 3DS du 21 Février 2022, qui a rendu obligatoire l'adressage des voies publiques pour toutes les communes et autorise la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation, non fermées par un portail ;

VU la délibération n°2021/03/21 du 1^{er} Juillet 2021 du Conseil Municipal, dénommant plus d'une centaine de voies communales et remplaçant les anciennes délibérations relatives à des dénominations ;

VU la délibération n°2022/02/23 du 13 Avril 2022 du Conseil Municipal, raccourcissant les noms de trois voies à des fins administratives, dont celui du *Chemin de Mickey Louis-Honoré Mourlan* ;

CONSIDERANT que trois voies publiques en zone rurale et trois voies privées en zone urbaine restent à dénommer afin de terminer l'adressage de Mazamet car elles desservent des habitants, pour l'heure dépourvus d'une adresse normée ;

CONSIDERANT qu'une erreur orthographique est à corriger pour un chemin en zone rurale ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » le 4 Octobre 2023 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- De corriger le nom *Chemin de Mickey L-H Mourlan* en « *Chemin de Mickey H.L. Mourlan* ».
- D'approuver la dénomination de six voies comme indiqué dans le tableau ci-dessous ;

<i>Impasse de la Richarde</i>	La voie privée accessible entre les n°37 et n°39 de l'Avenue de la Richarde.
<i>Impasse de la Chevalière</i>	La voie privée longeant la voie verte accessible par le rond-point de la Chevalière.
<i>Impasse des Bausses</i>	La voie privée accessible avant le n°23 de l'Avenue Maréchal Juin.
<i>Chemin du Cros</i>	La voie menant au hameau du Cros par la Route de Carcassonne.
<i>Chemin du Courtal</i>	La voie menant au hameau du Courtal par la Route des Usines.
<i>Chemin des Rougès</i>	La voie menant au hameau des Rougès par le Chemin du Courtal.

- D'ajouter ces six noms au tableau listant l'intégralité des voies de Mazamet, ci-après annexé ;
- De donner pouvoir à M. le Maire pour toute opération en relation à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurent MONNIER



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 19/10/2023



ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL87-DE